



COLLECTIVITÉS LOCALES, ASSOCIATIONS...

eau
seine
NORMANDIE

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE FINANCE VOS EMPLOIS AIDÉS DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ



ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau





10^e

PROGRAMME
2013>2018

POUR UN BON ÉTAT DES EAUX

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie accompagne les politiques de l'État en matière d'emploi et de solidarité. Elle soutient financièrement les contrats d'insertion liés à la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques.

SONT AIDÉS :

- > Les structures non marchandes qui poursuivent une mission d'intérêt général en lien avec la politique de l'eau (voir la liste des emplois aidés ci-contre) ;
- > le fonctionnement des structures employeuses, en contribuant aux dépenses de premier équipement et à la formation des tuteurs encadrants.

Chaque année, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance plus de 1 500 emplois aidés en attribuant plus d'1 million d'€.

Soutien à l'emploi	Taux d'aide de l'Agence de l'Eau
Salaire	Subvention de 50% de la part restant à la charge de l'employeur, déduction faite des aides publiques
Fonctionnement	Subvention - Forfait annuel de 500 euros par poste avec un plafond maximum de 5 000 euros par an et par structure
Formation des encadrants	Subvention - Forfait annuel de 500 euros par encadrant avec un plafond annuel de 2 000 euros par structure

CONSTITUER UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE DE SOUTIEN À L'EMPLOI

La structure demandeuse doit adresser impérativement ces documents par courrier à la Direction territoriale concernée – voir les coordonnées en dernière page.

1. Un courrier de sollicitation à l'Agence de l'Eau.
2. Ses statuts, si c'est une association.
3. Ses N° Siret, code Ape et Rib.
4. Selon les contrats aidés :
 - pour les CUI-CAE* et contrats d'avenir : les imprimés Cerfa,
 - pour les CDDI* : la Convention globale État Organisme (Cerfa 12612) et les copies des contrats de travail des employés.
5. Le tableau excel fourni par l'AESN, complété et signé par le président de l'association.
6. La/les fich(es) de poste type.
7. Le rapport d'activité : objectifs et descriptifs des chantiers ou missions, des parcours de formation suivis, et du devenir éventuel de la personne.
8. Une copie du journal de paye sur le semestre, signée par le trésorier de l'association.

* CUI-CAE : contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi.

CDDI : contrat à durée déterminée d'insertion.

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.eau-seine-normandie.fr

Sur le site Internet de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (cliquez sur l'onglet "Associations"), vous trouverez des informations complémentaires.

LES ACTIVITÉS AIDÉES ONT UN LIEN DIRECT AVEC LA PROTECTION ET LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES ET AVEC LE 10^{ÈME} PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

1 LES EMPLOIS D'ENTRETIEN, DE PRÉSERVATION ET DE RECONQUÊTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Ils participent à la mise en œuvre du Défi n°6 du 10^{ème} programme.

Par exemple :

- > Assistant Technicien de rivières.
- > Ramasseur de macro déchets sur les berges ou les plages.
- > Intervenant auprès de la pêche de loisir ou de la navigation de plaisance.
- > Participant à des missions de recueil d'observations sur le milieu naturel...

2 LES EMPLOIS DE TRAVAUX D'HYDRAULIQUE DOUCE CONCOURANT À LA PROTECTION DES RESSOURCES AQUATIQUES

Ils participent à la mise en œuvre du Défi n°2 du 10^{ème} programme.

Par exemple :

- > Assistant Technicien pour planter des haies, restaurer ou créer des mares...
- > Participant à la gestion alternative des eaux pluviales en campagne (entretien des noues...).

3 LES EMPLOIS POUR LA MAÎTRISE DES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE ET URBAINE : INCITATION AUX BONNES PRATIQUES

Ils participent à la mise en œuvre du Défi n°5 du 10^{ème} programme.

Par exemple :

- > Intervenant auprès d'agriculteurs.
- > Participant à des campagnes zéro phyto chez les particuliers.
- > Assistant Animateur de jardins familiaux ou partagés.
- > Jardinier, agent des espaces verts...

4 LES EMPLOIS LIÉS À L'ASSAINISSEMENT : RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ils participent à la mise en œuvre du Défi n°1 du 10^{ème} programme.

Par exemple :

- > Assistant Technicien SPANC.
- > Participant à la mise en place de toilettes sèches.
- > Participant à des campagnes sur le compost chez les particuliers.
- > Intervenant dans le nettoyage, l'entretien et la gestion alternative des eaux pluviales en ville...

5 LES EMPLOIS LIÉS À LA PROTECTION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Ils participent à la mise en œuvre du Défi n°5 du 10^{ème} programme.

Par exemple :

- > Assistant Maraîcher bio.
- > Intervenant sur des cultures alternatives : luzerne, lin, chanvre...

6 LES EMPLOIS DE COLLECTE DES DÉCHETS TOXIQUES

Ils participent à la mise en œuvre du Défi n°3 du 10^{ème} programme.

Par exemple :

- > Assistant Ambassadeur du tri.

7 LES EMPLOIS SUR L'ÉCONOMIE D'EAU DANS L'HABITAT INDIVIDUEL : CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

Ils participent à la mise en œuvre du Défi n°7 du 10^{ème} programme.

Par exemple :

- > Assistant Aquaticien, gestionnaire de flux, conseil auprès des ménages et copropriétés sur leur consommation d'eau.
- > Intervenant dans la distribution d'économiseurs d'eau, de récupérateurs d'eau de pluie...

8 LES EMPLOIS DE SENSIBILISATION, COMMUNICATION ET FORMATION SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Ils participent à la mise en œuvre générale du 10^{ème} programme.

Par exemple :

- > Assistant Animateur Nature.
- > Assistant Animateur d'éducation à l'environnement (classe d'eau...).
- > Intervenant sur le patrimoine naturel et culturel lié à l'eau.
- > Intervenant dans une Maison de l'Eau (accès à l'eau potable pour les SDF).





L'Agence de l'eau Seine-Normandie

est un Établissement public du ministère chargé de l'Environnement dont la mission est de financer les ouvrages et les actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions, en respectant le développement des activités économiques. Pour ce faire, elle perçoit des redevances auprès de l'ensemble des usagers. Celles-ci sont redistribuées sous forme d'avances et de subventions aux collectivités locales, aux industriels, aux artisans, aux agriculteurs ou aux associations qui entreprennent des actions de protection du milieu naturel.

Siège

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
Fax : 01 41 20 16 09
Courriel :
seinenormandie.communication@aesn.fr



Vos interlocuteurs

L'organisation de l'Agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque sous-bassin.

Paris et Petite Couronne [Dép. : 75-92-93-94]

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre cedex
Tél. : 01 41 20 18 77
Courriel : dppc@aesn.fr

Rivières d'Île-de-France [Dép. : 77-78-91-95]

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre cedex
Tél. : 01 41 20 17 29
Courriel : drif@aesn.fr

Seine-Amont [Dép. : 10-21-45-58-89]

18, Cours Tarbé - CS 70702
89107 Sens cedex
Tél. : 03 86 83 16 50
Courriel : dsam@aesn.fr

Vallées de Marne [Dép. : 02 Sud-51-52-55]

30-32, chaussée du Port - CS 50423
51035 Châlons-en-Champagne cedex
Tél. : 03 26 66 25 75
Courriel : dvm@aesn.fr

Vallées d'Oise [Dép. : 02 Nord-08-60]

2, rue du Docteur Guérin
60200 Compiègne
Tél. : 03 44 30 41 00
Courriel : dvo@aesn.fr

Seine-Aval [Dép. : 27-28-76-80]

Hangar C
Espace des Marégraphes - CS 41174
76176 Rouen cedex 1
Tél. : 02 35 63 61 30
Courriel : dsav@aesn.fr

Rivières de Basse-Normandie [Dép. : 14-35-50-53-61]

1, rue de la Pompe - BP 70087
14203 Hérouville-Saint-Clair cedex
Tél. : 02 31 46 20 20
Courriel : dbn@aesn.fr